

Editorial

Mai 2024

Thibaut Delmotte et Julie Basecqz : Coprésident.e.s



L'Union des Artistes entre dans une nouvelle ère !

Nous avons de plus en plus de membres ; à notre dernier conseil d'administration nous avons reçu 9 nouvelles demandes d'adhésion, à ce rythme là, l'Union dépassera peut-être le nombre de 1000 affiliés ? Grand bien nous fasse ! De plus en plus de personnes souhaitent aussi faire partie du conseil d'administration pour moderniser l'Union, répondre aux attentes de tout le monde et nous aider à poursuivre nos actions.

Merci à vous d'être là et de nous encourager dans ce sens !

Nous sommes tous les deux heureux de présider cette Union et de faire vivre ces nouvelles énergies.

Notre vice-président, Guy Theunissen nous assiste avec détermination. Cette année, son travail sur les grilles salariales nous donnera des statistiques probantes sur lesquelles nous pourrons nous baser. Grâce à Florence et Gaëtan, les stages se diversifient et ils sont là pour vous en proposer régulièrement de nouveaux et augmenter le catalogue.

Peppino Capotondi et Laura Liberatore maintiennent un contact avec nos membres pensionnés, prennent des nouvelles des plus anciens et organisent les rdv des premiers lundis du mois dans des endroits qui permettent d'échanger entre artistes pour se retrouver dans une ambiance sympa tout en buvant un verre.

Emilienne Tempels, toujours présente pour débattre, nous a représentés lors des rendez-vous avec les partis politiques en vue des élections, accompagnée par Thibaut, Guy et/ou Gaëtan.

Sarah Defrise ne lâche rien, et ceci même avec la naissance de son petit Noam il y a à peine 1 mois et demi. Avec Julie Bailly, elles portent la composante musicale et lyrique au sein du C.A. et bien au delà.

Jérémie Petrus a été très occupé professionnellement cette année, mais reste engagé au sein du CA. Nous nous réjouissons aussi que des membres aient beaucoup de travail...

Merci aux anciens membres du C.A, merci Stéphane Ledune de ton investissement. Tu te diriges vers de nouveaux horizons tu vas nous manquer après tes nombreuses années de présence.

Nos nouveaux venus font déjà preuve de dynamisme depuis leur arrivée : bienvenue à François-Michel van der Rest, Françoise Berlanger, Berthe Tanwo Njole.

Frederic van Linthout, notre cher coordinateur est quant à lui toujours disponible pour répondre à vos demandes et vos appels si vous avez la moindre question. Merci à lui d'être présent depuis tant d'années.

Merci également à ceux qui nous soutiennent (PlayRight +, la Fédération Wallonie-Bruxelles et DAP Solidarity) et à ceux qui aident les artistes : Le fonds Norma Jossens et n'oublions pas la nouveauté du fond sparadrap 2.0 qui aide des artistes même s'ils ne sont pas membres !

Vous trouverez dans ce bulletin le résumé de notre assemblée générale qui vous donnera un aperçu des événements et des actions de l'année 2023 ainsi que notre vision aussi bien politique que culturelle de l'année 2024.

Merci enfin d'avoir été présents à l'Assemblée Générale, en petit comité, mais c'était une assemblée constructive où nous avons tous voté aussi pour que les prochains bulletins soient envoyés par internet, cela fait partie de cette nouvelle ère de l'Union... Ne vous inquiétez pas, quelques copies resteront en format papier pour ceux qui nous en font la demande ! (Plus d'informations page 28)

Julie Basecqz

Sommaire

Union des artistes du spectacle

Editorial.		1
	L'ASBL	
Nouveaux membres		4
Naissances		7
Hommages		8
Conseil d'Administration		11
Compte-rendu de l'AG 2024 au Théâtre 140		12
Dernier bulletin papier ?		28
	SOLIDARITE	
Le Fonds Norma Joossens		29
Le Fonds Sparadrap 2.0		
DAP Solidarity		30
Avantages offerts		31
La gratuité dans les théâtres		32
	ACTIVITES	
Stages de l'Union		33
	REALITES DU SECTEUR	
Réforme du statut		38
Courrier de fédérations et des syndicats		44

Nouveaux membres



Sandrine Bavais



Catherine Delasalle



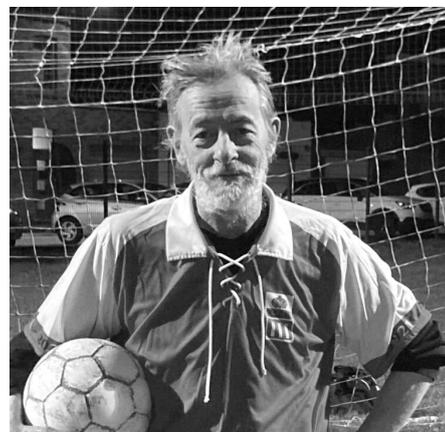
Laurent van der Rest



Françoise Berlangier



Joanne De Broux



Laurent Wanson



Alexandre Diaconu



Noé Trillet



Elodie Munezero



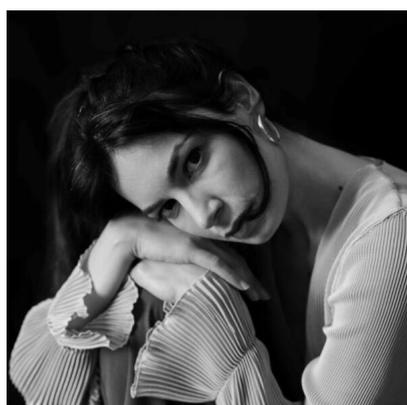
Mathilde Lingrand



Aurélien Ringelheim



Suzann Vogel



Sofia Romano



Renaud Cagna



Romain Vuille



Guy Rombaux



Maxim Zen



Victor Lefevre



Sarah Barakat



Lucien Flandre



Maximilien Herry



Sarah Brahy



Farah Kassabeh



Alban Frédérique



Judith Ciselet



Corinne Ysaye



Eszter Popp

Naissances

Trois bambins...

sont arrivés dans le monde des artistes ces derniers mois.

Nous leurs souhaitons la bienvenue, une belle vie remplie de surprises et beaucoup de bonheur ainsi qu'à leurs parents.

Joanna

Fils de Julia Kaye et Damien Hemmeryckx

Hugo

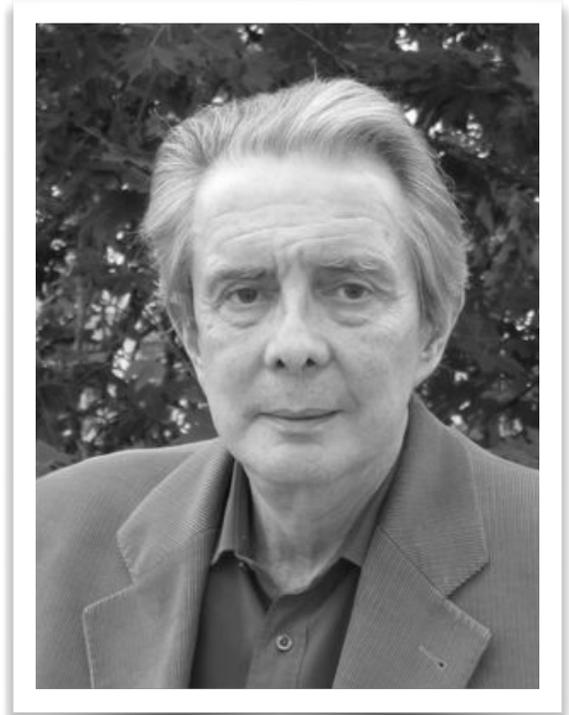
Fils d'Audrey Devos et de David Bourgie

Noam

Fils de Sarah Defrise et de Stéphane Ginsburgh

Homages

Yves Larec



Cher Yves,

Depuis l'annonce de ta mort, des mots circulent qui te vont bien : élégance, humour, gentleman, fidélité, humanité... Beaucoup d'acteurs et d'actrices te doivent leur première fois sur scène, leur premier salaire. Et ça compte dans un parcours. Je t'envoie un salut fraternel de la part de toutes celles et de tous ceux qui ont travaillé ou qui travaillent toujours au Théâtre Royal du Parc. Ne va surtout pas croire que mourir en juillet évitera que nous te rendions hommage comme il se doit. Non, non, non, non ! Nous aurons l'occasion de nous réunir à la rentrée pour boire un verre à ta mémoire dans ce magnifique théâtre que tu as dirigé pendant 24 ans.

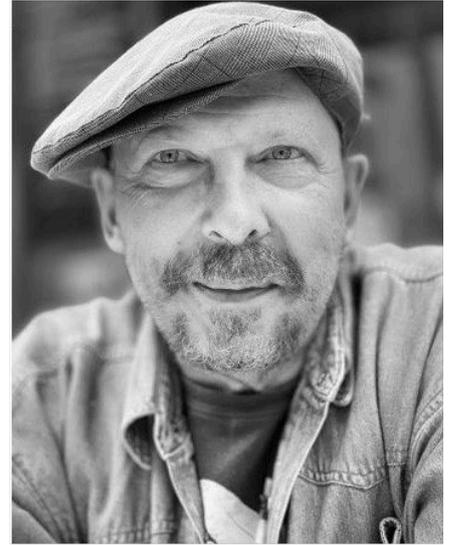
Je t'embrasse et te remercie pour tous les bons moments que nous avons passé ensemble.

Thierry Debroux

"Au début des années 80, mon père, Jean Janssen (aux cheveux blancs) bossait dans le building au-dessus du Cap d'Argent, en face des Beaux Arts (et Rideau) . Cap d'Argent où il écumait quotidiennement l'apéro avec de nombreux théâtres, dont Yves. Ce que j'ignorais bien sûr, moi j'avais 5 ans, j'attendais mon père impatientement tous les soirs à la maison. C'est quelques semaines après son décès en 2004, et par je ne sais quelle coïncidence de la vie, que je me retrouve pour la première fois et avec Jacqueline Bir en duo ("La dame et le jeune Homme" de J. Harpman) sur la scène du Parc. Je rencontre Yves qui me dit "Condoléances pour ton père. Bienvenue à la maison". J'avais 24 ans, Yves m'a pris sous son aile tel un passeur de vie... et de possibles. Merci Yves. Tu adorais trinquer , à toi, Yves! (santé à toutes et à celles et ceux à qui Yves a dit un soir "vient boire un verre dans mon bureau à l'entracte", et c'était souvent pour une bonne nouvelle.

Gauthier Janssen

Pierre Lekeux



« Merci pour vos bons soins »

Pour celles et ceux qui ont côtoyé Pierre, cette phrase doit encore certainement résonner dans vos têtes. Il la prodiguait respectueusement à chaque personne qui pouvait l'éclairer sur une de ses questions.

Car des questions, il en avait, et beaucoup. Sur le sens du monde, sur la foi, le sport, la politique et bien sûr sur son métier d'acteur.

Pour Pierre, dans ce domaine, rien n'était acquis. Ce véritable laboratoire humain a exploré tous les champs du possible (je vous conseille d'ailleurs de regarder le formidable entretien que Pierre a donné à Audry Hantson, où il dévoile son parcours, sa carrière, ses choix, ses doutes...).

Il pratiquait son art assidument, comme un athlète, sans lâcher prise.

C'est aussi un homme qui avait rencontré la Foi profonde au travers du Bouddhisme Zen, pratique qui lui avait permis de relâcher une certaine colère qui sommeillait en lui. Colère à l'encontre d'une famille et d'une jeunesse difficile, une adolescence aventureuse mais surtout, un présent dans lequel il ne retrouvait pas la valeur qui incarnait sans compromis sa véritable ligne de vie : la justice.

Fidélité serait incontestablement le second adjectif qui qualifierait Pierre.

Une fidélité à toute épreuve, autant pour son épouse que pour ses amis, ainsi que pour ses pratiques professionnelles et religieuses

Nous nous souviendrons éternellement aussi bien de ses 'coups de gueule' extrêmes que de ses fous-rires communicatifs, car il était comme ça, Pierre, entier, et c'est comme ça qu'on l'aimait.

Et là je me rends compte que je parle au passé, et ça ne me plaît pas.
Car quand bien même son enveloppe corporelle s'est dissipée dans les airs selon ses derniers souhaits, son esprit lucide et vaillant nous traverse encore tous les jours, marquant ainsi une empreinte d'éternité qui nous fait du bien et qui remplit nos cœurs d'une mélancolie joyeuse lorsque nous passons par les endroits que tu chérissais.

Oui, Pierre, tu es toujours là et bien là, et nous en sommes heureux.
C'est probablement là, la marque des grands hommes.
Ce fut un honneur et une joie de partager tous ces moments de vie avec toi.

Merci et pour sûr à bientôt.

Olivier Bonjour

Conseil d'administration

Suite aux élections de l'Assemblée générale du 8 avril 2024 et du Conseil d'administration du 15 avril 2024 :

Coprésident.e.s : **Thibaut Delmotte** (2022-2025)
Place Saint-Denis, 46/2 0486/684 902
1190 Bruxelles thdelmotte@gmail.com

Julie Basecqz (2023-2026)
Rue Comte de Meeus,19 0475/31 64 31
1428 Lillois info@juliebasecqz.com

Vice-Présidents : **Guy Theunissen** (2023-2026)
Rue Matthys,43 0478/962 002
1350 Orp-Jauché guytheunissen@maisonephemere.be

Secrétaire général trésorier:

Gaëtan Wenders (2023-2026)
Rue Engeland , 356/A 0497/31 61 45
1180 Bruxelles gaewenders68@yahoo.fr

Administrateurs:

Berthe Tanwo Njole (2024-2027)
Doggeweg , 68/0011 0468/127 123
1930 Zaventem d-waberthe@outlook.com

Laura Liberatore (2023-2026)
Av du Derby, 28/3 0497/44 95 34
1050 Bruxelles laura.liberatore@skynet.be

Julie Bailly (2023-2026)
Rue En-Bois, 100 0496/49 47 34
4000 Liège baillyjulie@gmail.com

Peppino Capotondi (2023-2026)
Avenue Heydenbergh, 100/b002 0478/609 976
1200 Bruxelles petitpantheatre@gmail.com

Jérémie Petrus (2022-2025)
Rue Vanderkindere; 250 bte 4 0479/ 88 97 63
1180 Bruxelles jeremiepetrus@hotmail.com

Florence Hebbelynck (2022-2025)
Rue de la Fauconnerie, 14 0473/11 81 59
1170 Bruxelles florence@hebbelynck.com

Sarah Defrise (2024-2027)
Avenue du Roi, 186/0002 0497/077 483
1060 Bruxelles. sarah.defrise@gmail.com

Emilienne Tempels (2023-2026)
1, Place Morichar emilienne@collectifs.net 0497/82 00 22
1060 Bruxelles

Françoise Berlanger (2024-2027)
Rue de la croix de pierre, 70 0474/419 093
1380 Lasne fberlanger@gmail.com

François-Michel van der Rest (2024-2027)
Rue Lieutenant Pirard, 54 fmvdrest@gmail.com 0497/418 977
4607 Dalhem

Compte rendu de l'Assemblée générale du 8 avril 2024 au Théâtre 140



1. Mot de bienvenue

Thibaut Delmotte prend la parole pour le mot de bienvenue.

Bonsoir tout le monde,

Tout d'abord, merci d'être présents à cette Assemblée Générale ! Ça fait plaisir de vous voir. Merci aussi au Théâtre 140 qui a accepté de nous accueillir cette année, en plein changement de direction. Le nouveau directeur est déjà en fonction, mais ça fait un moment qu'on prépare cette soirée.

Cette année est un peu particulière (mais est-ce qu'il y a vraiment des années normales ?) : des élections arrivent bientôt, on ne sait donc pas qui sera ministre de la Culture dans quelques mois, quelles seront les orientations prises. Et un nouveau statut social est entré en vigueur pour les artistes début janvier, ce qui suscite des inquiétudes chez certains. C'est normal, le changement c'est stressant !

Mais on est là pour accompagner le changement, s'aider, se soutenir. « L'Union fait la force » n'est pas une devise vaine pour l'Union des Artistes

Ce soir, on va tenter de vous résumer l'essentiel de l'année écoulée, pour que vous ayez un panorama de ce qu'on fait.

L'Union s'empare de plus en plus de sujets, organise de plus en plus d'activités. Ça suppose d'être bien organisés, et on s'y emploie !

A titre personnel, sur l'année écoulée j'ai passé 190h de réunions pour l'Union, plus les préparations, les mails, les lectures,... et il y a un tas de réunions auxquelles je ne participe pas, d'autres personnes y représentent l'Union.

Chacun des administrateurs y consacre du temps en fonction de ses possibilités, de son agenda professionnel, puisque c'est une activité bénévole. Ce qui est sûr c'est que qu'on ne chôme pas.

Le conseil d'administration n'est présent au complet, certains ont des obligations professionnelles, d'autres une grossesse bien avancée,...

On soumettra au vote 2 petits points particuliers, pour lesquels on souhaite votre approbation. Et vous pourrez bien entendu voter pour élire ou réélire des administrateurs. Votre vote est important, puisqu'il y a plus de candidates et de candidats que de places disponibles.

On a constaté que vous êtes de plus en plus nombreux à ouvrir la newsletter, et à cliquer sur les liens qui s'y trouvent. On ne sait pas qui a cliqué sur quoi, hein, rassurez-vous, mais on a des statistiques.

Les dernières newsletters ont été ouvertes par environ 3/4 des membres. On est contents de voir que les informations qu'on vous envoie vous intéressent, que vous êtes un certain nombre à participer aux activités organisées.

Comme l'an dernier, la soirée sera aussi festive, avec cette fois un DJ ! J'espère que vous avez pris vos chaussures pour danser...

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je vous rappelle qu'il y a, comme toujours, un temps de questions-réponses prévu en fin de réunion. Gardez vos questions pour ce moment d'échange, si ça se trouve vous aurez une réponse à votre question entre temps...

2 Résumé des actions de l'année écoulée

A Retour des stages Florence

Florence énonce les stages organisés cette automne 2023 : Un stage de théâtre avec Jean-François Sivadier, un stage avec Michaël Bier «comment réussir son casting », ensuite un stage avec Arnaud Dufey en jeu face caméra. Egalement un stage de chant lyrique avec la soprano française Gabrielle Philiponet. Ces stages ont suscité un grand engouement de la part de nos membres et on remporté un très grand succès. D'autres stages sont prévus en 2024.

B Lancement du fonds sparadrap 2.0

Julie rappelle que le fonds Sparadrap dispose d'un solde et est relancé pour les artistes membres de l'Union ou non, qui rencontrent des difficultés financières.

C Suivi de la réforme du statut de travailleurs des arts et information aux membres

L'UPACT a obtenu un rdv avec les cabinets des ministres du travail et des affaires sociales, ainsi que l'administration du S.P.F sécurité sociale, pour obtenir des précisions quant à l'application des nouvelles règles en la matière.

La réforme au niveau des jours non indemnisables a fait l'objet d'un document explicatif à ce sujet. Vous le trouverez plus loin dans un article dédié cette thématique.

La prochaine réunion d'info à ce propos est prévue pour le mercredi 15 mai 2024 en visioconférence.

D Obtention d'un contrat de service à la FWB

Julie Bailly précise que suite au dépôt d'un dossier en contrat de structure de services, en vue d'obtenir un subside de la FWB, l'UAS recevra 54000 € par an. Ces subsides permettront d'engager une personne supplémentaire à mi-temps pour se consacrer à la coordination de l'action politique à l'Union et à la gestion de la communication de l'Union. Frédéric remercie Guy Theunissen et Bernard Breuse, qui ont fortement collaboré à la préparation de cette demande de contrat en structure de services et ont contribué à l'obtention de cette nouvelle subvention.

E Problèmes bancaires

Frédéric évoque les soucis rencontrés avec notre portefeuille titre à la Deutsche Bank : La Deutsche Bank a décidé de rompre notre relation commerciale unilatéralement en raison des frais et du travail de gestion trop important générés par les asbl telles que l'UAS. Nous nous sommes tourné vers ING pour tenter un transfert de notre portefeuille restant : même discours !!!

Nous avons dû procéder à la vente de nos obligations qui n'étaient pas encore arrivées à terme. Cette vente occasionne une perte de 10 196€.

Les avoirs bancaires de l'UAS sont rapatriés dorénavant dans des banques éthiques : Triodos et en e-depo : la caisse des dépôts et consignations de l'Etat belge , ce qui nous permet l'achat de bons d'état.

F IA création de BELVA- Audio visuel Pro Spere

Peppino passe un extrait de texte enregistré évoquant les dangers de l'utilisation non contrôlée de l'intelligence artificielle; il évoque la création de BELVA (Belgian Voice Artists) l'antenne belge de l'UVA (United Voice Artists); une fédération qui souhaite protéger les métiers de la voix , les interprètes, technicien.ienne.s . L'Union des Artistes a aidé à la création de BELVA.

Gaetan parle de sa participation à Pro Spere, fédération des professionnels de la création et de la production audiovisuelle. Il évoque son intervention avec d'autres membres de Pro Spere au parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles, lors d'une intervention portant sur l'intelligence artificielle.

G Reconnaissance en tant que Fédération au fédéral (+candidatures à la Commission du travail des arts)

L'Union est reconnue par le fédéral (SPF sécurité sociale) en tant que fédération des arts, notamment pour siéger à la Commission du travail des arts .

Nous avons proposé 4 candidatures pour représenter l'Union au sein de la nouvelle Commission. Aucun.e des nos 4 candidat.e.s n'ont été retenus.e.s pour y siéger. Iels ont été placées sur la liste de réserve.

H Mémorandum de l'Union

Guy évoque notre mémorandum politique et le résume :

L'Union demande une rémunération équitable, en respect avec les barèmes légaux - Une nouvelle politique de subventionnement avec l'instauration d'un cliquet d'augmentation de masse salariale artistique pour les opérateurs subventionnés à plus de 600.000 euros et dont la part d'emploi artistique de leur budget est inférieur à 30 %. La suppression des jours non indemnisables. En audiovisuel : une rémunération minimale de 250 € brut et 150 € en droit par jour de tournage.

L'Union demande un quota minimum de 30 % d'engagement d'artistes résidents en Belgique dans les maisons d'opéra.

BSA: nous demandons une mutualisation d'un Bureau Social pour Artistes géré par l'état et un supplément de droit lors de la diffusion d'oeuvres sur les plateformes de streaming (Netflix ...)

Création d'un équivalent du Paspartoe - Uitpas en vigueur en Flandres : Il s'agit d'une carte magnétique qui permet d'assister à spectacle pour 2 euros dans les théâtres partenaires.

IA: L'Union demande que l'utilisation de l'IA soit cadrée et réglementée afin de protéger nos métiers à l'avenir.

Les membres du c.a ont multiplié des rencontres avec les partis politiques autour de notre mémorandum : Le PS, les engagés, Défi et Ecolo. Une rencontre avec le MR est prévue dans le courant du mois de mai.

I DAP Solidarity :

L'Union est toujours à la recherche de nouveaux fonds, parce que les collectes de petits sabots ont tendance à rapporter moins, qu'il y a malheureusement toujours des membres qui ont besoin d'aide, et que tout augmente ma bonne dame...

On a donc décidé de se lancer dans un nouveau partenariat un peu particulier puisque c'est un partenariat avec un courtier en assurances ! Ca peut sembler incongru, mais on trouve ça vraiment intéressant et prometteur.

Ils nous avaient contacté via Pierre Dherte à l'origine, quand il était président, mais ça a mis un peu de temps à se mettre en place. Vous avez tous reçu un flyer à l'entrée avec des explications, et Fred va vous en dire un peu plus.

Le courtier DAP a lancé l'action DAP Solidarity en novembre 2023 avec l'UAS : 1054 € de dons récoltés pour l'année 2023.

Le principe est simple: vous faites comparer votre contrat d'assurance habitation actuel (propriétaires et locataires!!) par DAP qui cherche la meilleure solution pour obtenir un contrat avec une couverture équivalente, pour une prime équivalente, voire plus avantageuse tout en bénéficiant des services d'un courtier.

DAP s'occupe de tout au niveau du transfert du contrat: 10% de votre prime annuelle peuvent être versée à l'UAS SANS coût supplémentaire pour l'assuré !!

Témoignage de Jérémie Petrus (dit par Frédéric) :

L'avantage d'avoir un courtier d'assurance, c'est qu'il vous propose différentes possibilités de contrats venant de différentes compagnies d'assurance. Et le jour où vous avez un souci, DAP est à vos côtés pour vous aider. D'ailleurs, j'ai eu un petit incendie chez moi l'été passé et les courtiers de DAP m'ont accompagné dans les démarches administratives ainsi que lors des rendez-vous avec les experts.

Aussi vous dire, que DAP vient de remporter le prix Caius de la Culture 2024 (remis par la Ministre Bénédicte Linard) pour le projet DAP Solidarity (récompense du mécénat culturel, organisé par l'asbl Prométhéa)

3. Activité à venir ou en cours

J rencontre à l'Union le premier lundi par mois,



L'une des motivations pour lesquelles je me suis présenté comme administrateur à l'Union, c'est de développer l'aspect, disons, social, de notre association. Quelle chance ! Nous sommes encore en bonne santé, deux bonnes guiboles pour venir jusqu'ici. Pensez que certains de nos aînés, autrefois très actifs avec de beaux succès sur les scènes, sont actuellement seuls, dans une maison de repos ou une maison de soins. C'est la raison pour laquelle, Laura, moi, sans oublier l'infatigable Fred, avons pris l'initiative de prendre de leurs nouvelles, de ne pas hésiter à nous dire s'ils avaient besoin de quelque chose ; parfois, les recherches n'étaient pas faciles ; numéro de téléphone manquant ou plus valide. Les fixes sont en voie de disparition, n'est-il pas ?

En tout cas, ça leur a mis du baume au cœur, pour reprendre l'expression d'une ex-chanteuse lyrique que j'ai eue, un jour, au bout du fil. J'avoue que nous aurions besoin de davantage de sang frais pour continuer et générer de nouveaux projets dans cette même lignée, notamment remarquer autour de nous les difficultés de tout ordre rencontrées par les jeunes et moins jeunes qui n'osent pas se faire connaître; ceci, afin de favoriser encore plus de solidarité inclusive. Avis à celles et ceux qui vont se présenter tout à l'heure comme "administrateurs".... (ou d'autres personnes séduites par cette démarche, d'ailleurs. Vous pouvez contacter le bureau: Note ajoutée ultérieurement)

Sinon, et d'ailleurs les deux sont liés, les premiers lundis du mois en général, depuis octobre si ma mémoire n'a pas flanché, nous encourageons tous les artistes... au café. Privés de Netflix! Un petit groupe de réguliers commence à se constituer! Dans l'incipit de notre histoire, nous élisions "LaTricoterie", (lieu culturel la "fabrique de liens"), comme notre refuge; maintenant à "La Fleur en Papier Doré", cet estaminet mythique, du centre de Bruxelles, où les poètes et peintres interlopes se

se retrouvaient, cent ans d'ici. Justement, c'est l'endroit où nous pouvons venir discuter de nos projets ensemble, nous réchauffer, partager nos idées, nos joies, nos désarrois, refaire le monde, etc nous entraider. Tout est à construire et en éternelle évolution. Quoi qu'il arrive, c'est un rendez-vous que quelques-un(e)s de nos administrateurs et administratrices ne ratent pas: Thibaut, Fred

Merci, je m'efface... et je laisse la parole à nos chères Florence et Julie.
Peppino, qui remercie son Dictaphone en marche lors de l'assemblée générale.

K stages à venir et Shooting photo

Florence annonce les stages à venir : Stage de jeu face caméra avec la réalisatrice belge Delphine Girard du 22 au 26 avril , Il sera suivi d'un stage de théâtre avec la metteuse en scène Julia Huet Alberola à partir d'un texte de Sarah Kane, du 29 avril au 3 mai.

Un shooting photo est en préparation pour les prochains mois.

L Le générique :

Thibaut annonce le lancement d'une nouvelle plateforme, le Générique, qui répertorie les femmes, les personnes transgenres et les personnes non binaires travaillant dans le Cinéma et l'Audiovisuel en Belgique. L'Union des Artistes est partenaire de cet annuaire trilingue (FR/NL/EN) qui vise à favoriser la diversité de genre dans les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel, qu'il s'agisse de créateur.rice.s ou de technicien.ne.s.

M Enquête rémunération:

Guy évoque notre enquête portant sur les rémunérations , suite à notre relance constante nous avons reçus 570 contrats à analyser. Les données sont disparates et compliquées à extraire , l'analyse de ces données est en cours actuellement .

N Possibilité de rdv juridique pour les membres

Suite à une suggestion de Gaëtan Wenders, nous avons pris contact avec Maître Alexandre Pintiaux : Avocat titulaire d'un Master en droit de l'ULg et d'un licence en droit international des affaires de Tilburg.

Il enseigne à l'ULB un cours de droit appliqué dans le champs culturel dans le Master en gestion culturelle. Il organise des séances d'infos sur le nouveau statut social du travail des arts; et publie régulièrement dans le Soir des articles portants sur la réforme du statut social des travailleuses des arts .

Le tarif au forfait est intéressant pour nos membres : 60 EUR TVAC pour 30 minutes
90 EURO TVAC 1h et 105 à 245 EUROS TVAC/ H pour une procédure, selon les capacités du/de la client.e. Le principe pour nos membres reste inchangé: les premiers frais d'honoraires lors d'un rendez-vous avec Maître Pintiaux sont réglés par l'Union des Artistes.

O Rencontre avec les syndicats :

Gaëtan informe les membres : nous avons renoué le dialogue avec les syndicats CGSLB , Setca, CSC, et CGSP autour de réunions régulières où nous abordons des thématiques commune telles que : le nouveau statut et la mise en place et le fonctionnement de la nouvelle Commission du travail des arts ; le harcèlement dans le secteur culturel.

P Réforme des pensions

l'UPACT est entrée en contact avec la ministre des pensions. Si nous comprenons bien les mesures spécifiques prises pour les travailleur.euse.s des arts, le régime général est complexe à appréhender et donc la mise en application de l'ensemble aussi. Nous attendons encore quelques éclaircissements avant de pouvoir vous fournir des informations pertinentes et vérifiées.

Q drink au BRIFF (Brussels International Film Festival)

Julie Basecqz : l'Union envisage une rencontre/drink avec d'autres fédérations : l'ARRF et Playright lors du BRIFF 2024.

R Gala de l'Union des Artistes

Guy: Nous envisageons la mise en place d'un Gala de l'Union en 2025 au Théâtre National avec un.e Monsieur/Madame loyal.e connu.e, et 30 artistes sur scène.

4. Résumé et approbation des comptes. Situation de trésorerie et prévisions budgétaires 2024. Rapport des vérificateurs aux comptes 2023

Gaëtan présente la situation des comptes de l'exercice 2023 ainsi que les prévisions budgétaires 2024. Il constate une perte de trésorerie de 12000 euros: 400 membres n'ont pas encore réglé leur cotisation annuelle. Il lance un appel à la solidarité et encourage les membres cotisant.e.s à davantage de vigilance à l'avenir, afin de maintenir l'équilibre dans les comptes. Frédéric et Gaëtan remercient le travail des vérificateur.trice.s de l'exercice 2023 : Lou Dossogne et Marc Bottiau.

5. désignation de 2 vérificateur.trice.s aux comptes.

Isabelle Anciaux et Catherine Claeys se proposent pour vérifier les comptes de l'exercices 2024.

6. bulletin numérique ? :

On propose de passer à un bulletin numérique en 2025, sauf pour les membres qui souhaitent conserver un bulletin papier et ce afin de faire un geste durable et d'économiser des frais d'impression et de parution en constante augmentation. Les membres qui souhaitent conserver le bulletin papier le signaleront par mail au bureau de l'Union.(lire l'article page 28). Les membres de l'AG votent à 40 voix pour et une contre. Pour 58 membres présents.

7. Proposition d'ajout dans les statuts de l'ASBL

On propose d'ajouter dans les statuts de l'ASBL le point suivant concernant les élections d'administrateur.trice.s : lorsque le nombre de candidat.e.s est égal ou inférieur au nombre de postes à pourvoir, les membres doivent être élus avec au moins 50 % des voix des membres présents, ou représentés à l'AG, afin d'éviter la situation de l'année passé ou on a procédé au vote à main levée. Les membres approuvent cette proposition qui sera mise à l'ordre du jour de l'AG 2025.

8. Nouveaux membres

Stéphane lit la liste des nouveaux membres- membres radiés.

Sandrine Bavais – Catherine Delasalle – Laurent van der Rest – Françoise Berlanger

Joanne Debroux – Laurent Wanson – Alexandre Diaconu – Noé Trillet – Elodie Munezero

Mathilde Lingrand – Aurélien Ringelheim – Suzann Vogel – Sofia Romano - Renaud Cagna

Romain Vuille – Guy Rombeaux – Maxime Zen – Victor Lefevre – Sarah Barakat

Membres démissionnaires

Aline Salvé

Membres décédés

Nous avons le devoir de vous faire part des noms des membres décédés en 2023.

Je vous prie de bien vouloir vous lever et d'observer une minute de silence en l'honneur de nos membres disparus.

Micheline Hardy

Yves Larec

Madeleine Fabrice

Naissances

Hugo fille d'Audrey Devos et David Bourgie

9. Election des administrateurs:

4 postes étaient à pourvoir.

5 candidat.e.s se présentent :

Françoise Berlangier- Sarah Defrise (texte lu par Julie Bailly)- Michel Kacenenbogen- François-Michel van der Rest et Berthe Tanwo Njole.

10. Questions/réponses

Concernant les membres en retard de cotisations; Pierre Dherte propose de faire un rappel un mois après l'échéance prévue, ensuite un nouveau rappel et si le membre ne répond pas, il serait considéré comme étant démissionnaire?

Il salue les propositions reprises dans le mémorandum, notamment l'idée du cliquet d'augmentation de masse salariale dans les budgets des opérateurs qui ont une subvention de plus de 600.000 EUR.

11 Résultat des élections

58 bulletins de votes dont 18 procurations.

Sont élu.e.s pour un terme de 3 ans (2024-2027)

Françoise Berlangier : 50 voix

Sarah Defrise : 52 voix

François-Michel van der Rest : 52 voix

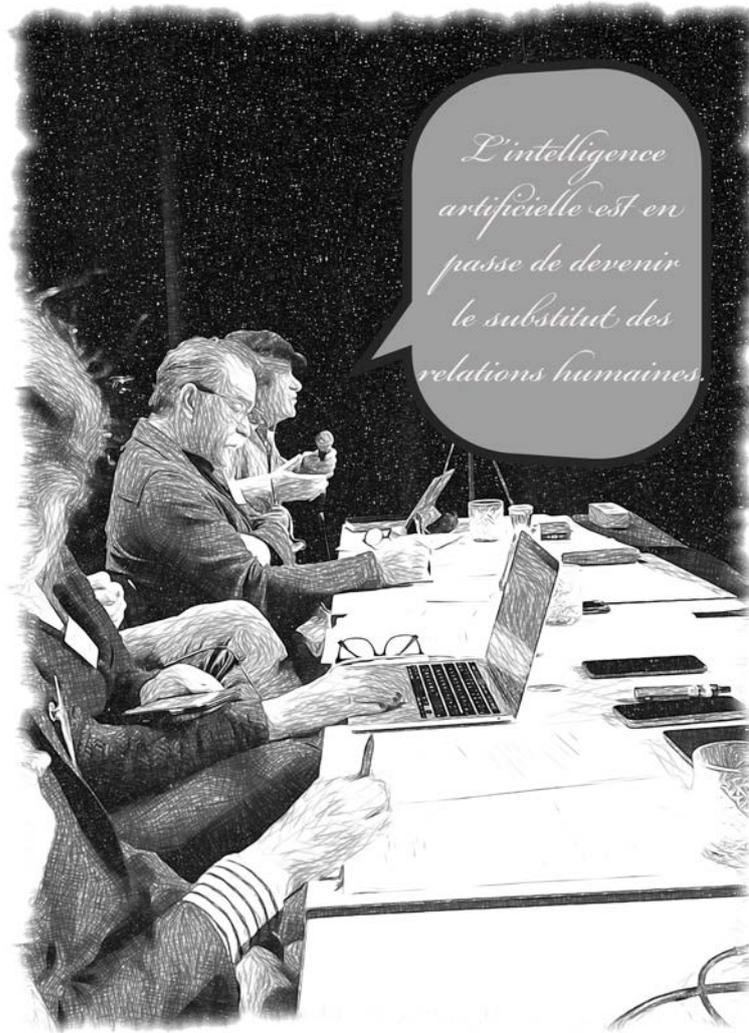
Berthe Tango Njole : 48 voix



12 .Clôture de l'AG et ouverture du bar

Thibaut et Julie clôturent l'AG 2024 et invite les membres à les rejoindre au bar.





SALLE DE CONFERENCE ASSEMBLEE GÉNÉRALE DE L'UNION DES ARTISTES - INT. JOUR SUR SON SOIR

Vue sur des fauteuils. 600 places. Des gens, des Jacques, des Céline, des Amédée, des Christian, des Mustapha, des Jocaste... La salle n'est pas remplie, loin de là, un rideau la coupe en deux; cependant, il règne, à tout le moins, une bonne humeur, annoncée par les agapes prochaines disséminées de part et d'autre du bar, juste après les deux heures de colloque auquel les voilà, tous, artistes, conviés.

En face, sur la scène, une table. Où figurent divers membres du C.A. de l'Union des Artistes: l'un, le nez enfin débarrassé de ses lunettes, encore sous le charme de la phrase lumineuse qu'il vient de lancer, 3 à 4 paragraphes d'ici; l'autre, déjà sur les Starting block devant l'ordi, prêt à enfile son discours comme un métronome; l'administratrice, à moitié dissimulée sous le bureau, qui donne un dernier coup au sandwich qu'elle vient d'entamer; une autre, son crayon rongé par le remord de n'avoir pu parler de ses rencontres avec le syndic comme elle aurait voulu. Et puis, celui, le front gratté au sang à la recherche de cette note capitale éparpillée parmi d'innombrables feuillets, qui memento beurré, qui, post scriptum comme passé à la moulinette.

Une enceinte sans fil, trône, discrète, sur le rebord du pupitre, à côté d'un magnat du C.A. sur le point d'intervenir; certes, un poil anxieux, mais tout sourire à l'idée d'enfin parvenir au centre de l'attention ... Soudain, comme de nulle part, alors que l'intervenant prend une grande inspiration pour ouvrir la bouche, voilà le haut-parleur qui le devance.

LE HAUT PARLEUR

Bonjour, je suis l'avatar vocal de cette espèce d'olibrius paresseux en train de braquer ses yeux à l'écoute de phrases qu'il n'a jamais prononcées.

(L'intervenant marque une surprise)

Oui, je suis une voix de synthèse avec TON timbre, entraînée pour fournir TES propres intonations; et fin prête pour diffuser de fausses informations à ton insu, à tes amis de la « Camaura . Tésta di cazeau ».

L'INTERVENANT

*(fort, corrigeant la prononciation
défectueuse en parfait Italien; et avec les
gestes)*

TESTA DI CAZZO !!

LE HAUT PARLEUR

*(Continue, comme si rien ne s'était
passé)*

Tu croyais ne pas être vulnérable ? Mais, Vous, là, tous, grâce au clonage de voix, acteurs, présentateurs, narrateurs et autres professionnels de l'industrie créative, je ne parle même pas du clonage de la gueule dans les vidéos ou le cinéma, -qui font des progrès fulminants; vous, tous, ne pouvez déjà plus distinguer votre voix réelle d'avec celle forgée par les outils déjà à la disposition de n'importe qui. Vous aussi, n'êtes pas à l'abri: Les écrivains! Où sont vos muses d'antan? Tellement assistés par nous, Intelligences Artificielles, que beaucoup n'arrivent plus à faire la différence de talent entre un poème de Rimbaud, d'un mix avec lui et

Shakespeare, plus Baudelaire, Nerval, Victor Hugo, généré par nous. Youpi !

Nous sommes en passe de devenir le substitut des relations humaines. Et c'est pas nous, les fautifs. Pensez aux investisseurs opportunistes, tout contents de se faire du pognon, d'épargner pour leurs caisses de champagne en plus et se voir attribuer une place de choix dans le classement Forbes des personnes les plus nanties de l'univers.

(On entend des notes de piano)

Ceci est un aperçu d'un morceau entièrement conçu par l'intelligence artificielle générative. ...

Classement Forbes ? Pas seulement. Les Tiktokeurs et autres Vidéastes amateurs de YouTube, etc.... sont eux aussi en jambe. Les voix de leur héros préféré, auparavant interprétées par des comédiens en chair et en os, sont d'ores et déjà pillées et sorties de leur

contexte. Tout le monde peut s'amuser à inventer des vidéos sans caméra, à être les rois du vol d'âme et de l'hypertrucage.

*(La bande son semble faire des siennes,
par écho, puis déconner complètement)*

Ah! quelle merveille remplacer les humains... Ah! quelle merveille remplacer les humains... Ah! quelle merveille remplacer les HUMAINS... Ah! Quelle merveille remplac...

*(L'intervenant, exaspéré, appuie
frénétiquement sur le bouton d'extinction
du Haut Parleur.)*

FONDU AU NOIR.

L'INTERVENANT

(Regarde le public)

Pessimistes ? ...

(Certains du public semblent acquiescer)

Heureusement, il existe des personnes extraordinaires en Belgique, Nathalie, Laetitia, Damien... Qui ont pris sur leur temps pour nous aider à faire face à ce chamboulement sur lequel nous sommes tous concernés, en créant Belva: une association de comédiens belges d'expression francophone, néerlandophone, germanique et anglophone, soutenue par l'Union, qui lutte pour la protection des voix enregistrées. Je vous en touche quelques mots...

(À l'adresse du haut-parleur)

Chère clone de ma voix, tu n'as qu'à bien te tenir.

L'INTERVENANT

Merci. Qu'est-ce que Belva? La toute jeune « Belgian Voice Artist » fait partie de l'UVA: « United Voice Artists ». Coalition mondiale d'associations et de syndicats d'artistes de la voix enregistrée. Elle se bat pour réguler l'IA dans l'industrie des enregistrements vocaux. Il est important d'agir au niveau local pour adapter l'IA à notre culture. Pour mettre un cadre. Les revendications portent sur le respect des données personnelles, la protection des artistes contre la manipulation et le harcèlement, la préservation de l'emploi humain dans l'industrie du doublage, du docu, des audio livres, ça touche une flopée de profession (techniciens, adapteurs traducteurs, producteurs, secrétaires) et la précarité du métier due à l'IA.

Concrètement, il y a des failles dans le RGPD: le règlement général sur la protection des données; concernant, par exemple, la mise en place de gardes-fous vis à vis des comédiens. Belva essaie de faire changer cela. Dans les contrats on cède souvent nos droits à vie. Porte ouverte à faire n'importe quoi avec nos voix.

(L'intervenant pointe du doigt le haut-parleur)

Il faut changer cela! - De la transparence dans

l'utilisation et la transformation des sons offerts sortants de nos organes vocaux. Avons-nous envie de nous retrouver à ahaner dans une pellicule porno, ou prêter notre voix à un discours de Trump, ou lire Meinkampf ?

Malgré sa jeunesse, Belva a déjà mené des actions pour essayer de convaincre les élus européens de garantir des protections, dans le cadre de l'AI ACT. Pour le moment, c'est à nous de prouver qu'une société qui génère de l'IA utilise notre voix. Bon, c'est pas avant fin 2025, mais il devrait y avoir un signe visuel clair sur l'écran de télé, (cinéma...), qui indique que tel ou tel programme emploie des clones sonores ou des images d'acteurs fabriqués de toutes pièces. L'IA Act, c'est celui aussi qui tente d'obtenir, par ailleurs, l'interdiction de la reconnaissance faciale en temps réel dans les espaces publics et la reconnaissance émotionnelle. Déjà bien avancée en Chine. L'association Belva a pris des contacts aussi avec des politiciens belges, même si ça prend des plombes, encore, pour arracher leur soutien. - Elle participe, en outre, à des efforts de communication, y compris des entrevues avec des journalistes afin de sensibiliser le grand public à la cause. Voilà. Personnellement, Gaëtan aura peut-être un autre avis, pris dans un sens général, les intelligences artificielles ne sont ni un bien ni un mal en tant que tel. Elles peuvent aller aussi bien d'un côté que de l'autre. C'est l'homme qui en est responsable. L'intelligence artificielle ne fait qu'amplifier les problèmes qu'on n'a pas résolu dans la société. Vital à mon avis de réfléchir de manière pragmatique: Comment faire pour qu'elle ne nous enlève pas nos droits fondamentaux, nos valeurs humanistes; et reste en bonne intelligence avec notre gagne-pain?

NOIR FINAL



*Nous sommes heureux!
Nous ne devons rien à
personne! Les humains, aux
oubliettes de l'histoire! Tout
juste bon à appuyer sur un
bouton! Et encore, je ne
vous dis pas, après une
soirée choucroute! Quel
bonheur d'avoir été
engendré par l'la! Saint
algorithme, priez pour nous*

...

Belgian Voice Artists

BELVA

OUR VOICE OUR IDENTITY !
ONZE STEM ONZE IDENTITEIT !
NOTRE VOIX NOTRE IDENTITÉ !

SAVETHEDATE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LANCEMENT
KICK-OFF GENERAL MEETING
EERSTE ALGEMENE VERGADERING

27/05/2024 19:00

Comédie Claude Volter
Av des Frères Legrain 98
1150 Bruxelles - Brussel

member of

UA UNITED
VOICE
ARTISTS

Si vous voulez en savoir plus et nous apporter votre aide, le 27 mai, à 19h, est prévue la première réunion générale à ce sujet, organisée par Belva, à la comédie Claude Volter, Rue des Frères Legrain, 98, 1150 Bruxelles

Dernier bulletin papier ?

Thibaut Delmotte



Faites votre choix !

Le conseil d'administration s'interroge depuis des années quant à la nécessité de conserver un bulletin au format papier, à l'heure du tout numérique.

D'un côté nous avons quelques arguments en faveur du numérique :

L'an dernier l'envoi du bulletin papier a coûté 3200€ à l'Union des Artistes (entre les frais d'impression, le papier, les timbres,...). Ce n'est pas rien, et les frais augmentent chaque année. Cet argent pourrait être utilisé à d'autres fins.

Par ailleurs nous avons de plus en plus de problèmes avec Bpost qui ne délivre pas tous les bulletins ou nous les renvoie en raison d'une erreur d'adresse (parfois réelle, lorsque vous ne nous avez pas signalé un déménagement... mais c'est régulièrement le fruit de leur imagination).

D'un autre côté, nous sommes sensibles aux questions de fracture numérique ! Nous ne souhaitons pas perdre le lien avec nos membres les moins connectés.

Une décision a donc été prise lors de l'Assemblée Générale, votée par les membres présents : vous laisser le choix individuellement !

Dès l'an prochain, vous recevrez ce bulletin annuel au format numérique, sauf si vous nous demandez de continuer à vous l'envoyer sur papier.

Vous souhaitez continuer à recevoir le bulletin imprimé sur papier ?

Dites-le nous par e-mail, sms, téléphone : info@uniondesartistes.be ou 0474 38 21 00.

Vous préférez recevoir le bulletin uniquement au format numérique ?

Vous n'avez rien à faire, ce sera le cas dès l'an prochain.

Fonds Norma Joossens

Fonds Sparadrap 2.0



Comme vous le savez sans doute, l'Union des Artistes a reçu des subsides du **Fonds Norma Joossens** pour venir en aide aux comédiens retraités ou en voie de l'être, qui ont des difficultés financières. Ce projet est géré par la Fondation Roi Baudouin.

Trouver des membres dans le cas nous demande du travail mais nous avons au moins la possibilité de les contacter. Notre accord avec le fonds prévoit que nous puissions aussi aider les comédiens en difficulté **qui ne sont pas membres**.

C'est pourquoi je vous invite si vous en connaissez, à nous signaler ces personnes.

L'Union est avant tout au service de ses membres, mais dans le cas présent, je trouve qu'il est important pour nous de nous ouvrir à ces personnes en difficulté car nous sommes la seule institution francophone à pouvoir les aider grâce à ce fonds.

Merci à vous d'être attentif aux besoins des autres.

Jean-Henri Compère

Le Fonds Sparadrap c'est transformé en Fonds 2.0.

Vous vous souvenez du Fond Sparadrap, ce fonds qui a été créé pour les artistes en difficultés financière pendant la pandémie du Covid ?

Il s'est transformé cette année en Fonds Sparadrap 2.0.

La nouveauté est qu'il est accessible pour tous si vous êtes en difficultés financières et artistes ou technic.ien.ienne.s, que vous soyez membre de l'Union ou non.

Nous pouvons vous aider pour vos frais médicaux, factures d'énergie, téléphonie, loyer, ... Parlez-en autour de vous si vous connaissez des gens qui ont besoin d'aide et écrivez-nous un mail à l'adresse suivante : info@uniondesartistes.be

Julie Basecqz

DAP SOLIDARITY

L'Union a décidé de se lancer dans un nouveau partenariat un peu particulier puisque c'est un partenariat avec un courtier en assurances ! Ça peut sembler incongru, mais on trouve ça vraiment intéressant et prometteur.

Le courtier DAP a lancé l'action DAP Solidarity en novembre 2023 avec l'UAS : 1054 € de dons ont été récoltés en 2023, et l'Union bénéficiera de ces fonds chaque année! Une bonne nouvelle vu le caractère pérenne de ces dons. A l'heure où nous écrivons ces lignes, ce montant est déjà atteint pour le 1er trimestre 2024 !

Il est très facile de faire comparer son contrat d'assurance habitation actuel (propriétaires et locataires!!) par DAP qui cherche la meilleure solution pour obtenir un contrat avec une couverture équivalent, pour une prime parfois moins chère tout en bénéficiant des services d'un courtier.

Une nouveauté cette année: DAP lance étend son programme solidaire à l'assistance juridique également. [DAP Solidarity](#)

DAP s'occupe de tout au niveau du transfert du contrat: 10% du montant de votre prime annuelle peuvent être versés à l'UAS sans coût supplémentaire pour l'assuré !!

DAP vient de remporter le prix Caius de la Culture 2024 (remis par la Ministre Bénédicte Linard) pour le projet DAP Solidarity (récompense du mécénat culturel, organisé par l'asbl Prométhéa)

N'hésitez pas à comparer votre contrat d'assurance et à en parler autour de vous!!



Union des Artistes du Spectacle

Avantages offerts



UNION DES ARTISTES

Avantages offerts par l'Union des Artistes :

(Avantages accordés sur demande écrite aux membres affiliés depuis un an minimum et en règle de cotisation)

1. Allocation de naissance 220 € par enfant.
Document à fournir: photocopie de l'acte de naissance. La demande doit parvenir à l'Union dans un délai maximum de 6 mois.

2. Allocation de décès 595 € en cas de décès d'un membre aux héritiers directs OU à la personne qui assume les frais de funérailles. Documents à fournir: photocopies (acte de décès et frais funéraires).

3. Allocations trimestrielles après un minimum de 20 ans de présence à l'Union:

- de 65 à 69 ans (115 €)
- à partir de 70 ans (140 €)

Document à fournir: photocopie de la carte d'identité. Dans tous les cas, indiquer le numéro de compte bancaire sur lequel la somme sera versée.

Sous certaines conditions:

1. Intervention dans les frais de maladie, d'hospitalisation, de prothèse, ...
2. Prêts d'argent sans intérêt.
3. Conseils juridiques relatifs à la profession assurés par Maître Alexandre Pintiaux (*première consultation gratuite, après approbation du conseil d'administration*).
4. Dons en argent et aide dans les cas graves.

Accès gratuit dans les théâtres

sur présentation de la carte de membre, en ordre de cotisation. (*voir page suivante*)

De plus :

l'Union organise régulièrement des sessions d'information pour ses membres, sur différentes thématiques liées à nos métiers.

Vous bénéficiez d'un espace membre sur notre site uniondesartistes.be

La gratuité dans les théâtres

Voici comment les choses se déroulent : vous vous présentez, sans réservation au guichet à l'entrée, vous présentez votre carte de membre de l'Union des Artistes du Spectacle (en ordre de cotisation !), vous serez inscrit sur une liste d'attente. Si au moment de fermer les portes de la salle, des places sont disponibles, vous entrez gratuitement (ou à tarif réduit). Voilà, c'est aussi simple que ça. Attention, des conditions particulières s'appliquent donc dans certains théâtres !(voir ci-dessous)

La carte de membre est donc indispensable ! N'hésitez pas à contacter Frédéric Van Linthout au bureau de l'Union pour en demander une copie si vous l'avez égarée... Cette carte vaut plus qu'une réduction !...

Voici la liste des théâtres participant actuellement à notre action.

La Balsamine
Le Théâtre de Namur
Le Théâtre de Poche*
La Comédie Claude Volter
Le Théâtre 140
Le Théâtre Le Public
Le Théâtre Royal du Parc
Le Rideau de Bruxelles
Le Théâtre National
Les Riches-Clares*

() Conditions particulières :*

Par ailleurs, **le Théâtre des Martyrs** octroie, sans réservation, un tarif réduit à tous les membres en ordre de cotisation, sur présentation de la carte, au prix de 10€.

Les Riches-Clares : Sur présentation de leur carte de membre (en ordre de cotisation !), chaque membre de l'UAS pourra assister gratuitement aux spectacles des Riches-Clares durant les deux premières semaines de représentation.

Le Théâtre de Poche : Sur réservation par téléphone ou par mail (pas via le site!) les membres bénéficient d'une place à 7 €

Stages de l'Union 2023-2024

Florence Hebbelynck



Chaque membre de l'Union a le droit de faire un stage par année civile, afin que cette opportunité soit proposée au plus grand nombre.

Cette saison nous avons organisé 5 stages pour comédien.ne.s et un pour chanteur.euse.s. L'idée étant avant tout de favoriser la rencontre.

- Nous avons commencé par un stage de théâtre avec Jean-François Sivadier, metteur en scène français
- Le directeur de casting Michaël Bier a fait un stage 'casting' relativement court
- Un stage de chant lyrique avec la Soprano française Gabrielle Philiponet.
- Arnaud Dufeys, réalisateur
- Delphine Girard, réalisatrice
- Julia Huet Alberola, metteuse en scène a proposé un travail sur Sarah Kane

La rencontre se faisait avec le maître de stage, qui proposait une matière à travailler, mais également entre les stagiaires membres de l'Union, l'idée étant de constituer des groupes de personnes venant de tous horizons, avec une variété d'âges et de genres dans la mesure du possible.

Les groupes allaient de 10 à 12 personnes, ce qui est un nombre idéal.

L'Union prenant en charge la moitié du coût du stage par personne, nous avons été en mesure de proposer ces stages au prix plus que démocratique de 100 euros pour un stage de 5 jours pour des intervenants belges et 125 euros pour les intervenants étrangers.

Pour les deux derniers stages, nous avons été accueillis gracieusement au Théâtre du Bosa et à la Maison de la Création de Laeken que nous remercions.

Gaëtan et moi-même allons évidemment poursuivre cette proposition de l'Union la saison prochaine, qui nous l'espérons, intéressera aussi les jeunes et leur donnera une raison - de plus- de s'inscrire à l'Union.

Stage de théâtre avec le metteur en scène français Jean-François Sivadier



Stage de jeu face caméra avec le réalisateur belge Arnaud Dufeys



Stage de chant lyrique avec la soprano française Gabrielle Philiponet



Stage de jeu face caméra avec la réalisatrice belge Delphine Girard



Workshop autour de BLASTED de Sarah Kane "Focus Cate & Ian" avec la metteuse en scène Julia Huet Alberola



La réforme du statut de travailleur des arts

Thibaut Delmotte



Le nouveau statut de travailleur des arts (ex statut d'artiste), est entré pleinement en vigueur en janvier dernier. Toutefois certains effets ne se produiront que plus tard : les jours non-indemnisables s'appliquent depuis janvier mais ne seront visibles sur votre compte en banque qu'en fin d'année ; et le renouvellement du statut se fera à partir de 2025.

L'Union des Artistes continue à suivre l'ensemble de la réforme, pour s'assurer que des problèmes supplémentaires ne surviennent pas lors de sa mise en oeuvre, et alerter les ministres compétents (le Ministre du travail et le Ministre des affaires sociales) sur les difficultés qui se présentent au niveau administratif.

Pour ce faire, nous nous réunissons régulièrement avec les autres fédérations de l'UPACT (Union des Professionnel.le.s des Arts de la Création - pôle Travailleur.euse.s), avons obtenu un rendez-vous avec les cabinets des ministres concernés et l'administration du SPF Sécurité Sociale.

Nous avons également mis par écrit les problèmes soulevés dans un courrier rédigé avec les syndicats (voir article spécifique sur le sujet).

L'Union des Artistes a également proposé 2 candidates et 2 candidats pour la nouvelle Commission du Travail des Arts. Aucun n'a malheureusement été retenu. Mais nos candidat.e.s se trouvent tous.tes sur la liste de réserve, et pourront être appelé.e.s en cas de démission d'un membre. Malgré cela nous gardons un oeil sur l'évolution de cette Commission, et les décisions qu'elle prend.

A l'heure d'écrire ces lignes, une session d'information est prévue (le 15 mai en visioconférence), mais celle-ci aura déjà eu lieu lorsque vous recevrez le bulletin. D'autres seront peut-être organisées plus tard.

Nous essayerons, dès que possible, de rédiger des fiches pratiques pour chacune des étapes du statut (l'accès, le renouvellement, l'attestation et la Commission du Travail des Arts,...) comme nous l'avons déjà fait pour les jours non-indemnisables. Vous trouverez d'ailleurs cette fiche à la page suivante !

Statut de travailleur des arts

Jours non-indemnisables

Depuis ce 1er janvier 2024, la réforme du « Statut de travailleur des arts » (anciennement Statut d'artiste) est pleinement entrée en application.

Si vous bénéficiez de ce statut, cela implique un changement important dans la manière dont vos allocations seront calculées !

Pour de nombreux artistes, cette nouvelle réglementation devrait mener à une baisse du nombre de journées d'allocations perçues. Voici quelques explications pour vous aider à y voir plus clair.

Ce document reprend les montants en vigueur au 1er mai 2024.

Le principe des jours non-indemnisables

Lorsque vous travaillez, vous ne percevez pas d'allocation pour les jours couverts par un contrat de travail (comme cela a toujours été le cas).

Depuis ce premier janvier, **selon le montant de vos revenus**, vous pourriez perdre des jours d'allocations supplémentaires.

Désormais, **pour tout type de contrat** de travail salarié (à la durée, à la tâche, artistique ou non) :

- 199,08€ brut employé gagnés = 1 jour de chômage en moins. (ce montant est indexé)
- Le calcul s'effectue trimestriellement, en cumulant tous les salaires perçus sur le trimestre. Il donne lieu à d'éventuels jours non-indemnisables ultérieurement (maximum 78 jours/trimestre).
- Le nombre de jours à déduire est toujours arrondi à l'inférieur.
- Le nombre de jours de chômage déduit ne peut être inférieur au nombre de jours de travail déclarés par l'employeur.

Version mise à jour : 01/05/2024

Exemples

Pour bien comprendre, voici quelques exemples.

Si entre avril et juin (un trimestre civil) vous avez gagné **en tout** :

- 1150€ brut **sur 3 jours**.

1150 divisé par 199,08€ = 5,77, arrondi à l'inférieur, soit 5 jours.

Puisque vous avez travaillé (et donc déjà déclaré) **3 jours** entre avril et juin, cela donnera lieu à 2 jours supplémentaires sans allocations après ce trimestre.

- 1150€ brut **sur 5 jours**.

1150 divisé par 199,08€ = 5,77, arrondi à l'inférieur, soit 5 jours.

Puisque vous avez travaillé (et donc déjà déclaré) **5 jours** entre avril et juin, cela n'a aucune incidence par la suite.

- 1150€ brut **sur 7 jours**.

1150 divisé par 199,08€ = 5,77, arrondi à l'inférieur, soit 5 jours.

Puisque vous avez travaillé (et donc déclaré) **7 jours** entre avril et juin, cela n'a aucune incidence par la suite, mais vous perdez bien les allocations des 7 jours travaillés.

Petits exemples concrets :

- **Vous répétez ou jouez au théâtre pour une longue période, avec une rémunération mensuelle.**

1 mois = généralement 26 jours ouvrables.

$26 \times 199,08\text{€} = 5176,08 \text{€}$.

Il faudrait donc que votre rémunération soit supérieure à 5176,08€ bruts par mois pour perdre plus de jours d'allocations que ce que vous avez réellement travaillé.

- **Une rémunération plus élevée sur 1 journée ne donnera pas nécessairement lieu à des allocations en moins.** Si vous avez d'autres journées sur le trimestre payées à un montant inférieur, c'est bien la moyenne de vos rémunérations qui sera prise en compte.

- **Vous cumulez plusieurs contrats sur 1 journée** : l'un rémunéré 250€ brut, un second rémunéré 150€ brut. Vous avez donc gagné 400€ sur 1 journée.

Si ce sont vos seuls revenus du trimestre, vous perdrez 2 jours d'allocations en tout (1 le jour travaillé, 1 après le trimestre concerné).

Si vous avez d'autres revenus sur le trimestre, c'est la moyenne du trimestre qui sera prise en compte.

• **Vous n'avez pas du tout de travail sur l'année, sauf 1 journée particulièrement bien payée** : 1000€ brut !

$1000 / 199,08 = 5,02$, arrondi à l'inférieur, soit 5 jours.

Même si vos revenus annuels sont extrêmement faibles, vous perdrez en tout 5 jours d'allocations : 1 le jour travaillé, et 4 après le trimestre concerné.

• Vous perdez 1 journée d'allocation par tranche de 199,08€ brut gagnés.

1 journée d'allocations sous statut = entre 62,13€ et 72,38€ imposables.

Il va de soi que gagner 199,08€ brut supplémentaires vous rapportera toujours plus qu'une journée de chômage. **Un employeur qui vous proposerait une rémunération basse en vous disant « mais si je te payes plus tu vas perdre plus de chômage » n'utilise pas un argument valide...**

Exception

Une exception est prévue pour les **contrats de travail dont la rémunération est fixée en suivant les barèmes** des conventions collectives de la **Commission Paritaire de la production cinématographique** (CP303.01).

Ceux-ci ne sont pas soumis à ce principe de jours non-indemnisables.

Cela concerne :

- des contrats d'acteur.rice, de technicien.ne, de réalisateur.rice,... dont la rémunération est fixée en suivant les barèmes de convention collective de la CP du cinéma.

Cela ne concerne en principe pas :

- des tournages de publicité

- des doublages de films

- des contrats de tournage de film d'un autre pays (Un employeur étranger ne pouvant pas appliquer une convention collective belge dans un contrat français, anglais, allemand,...)

- des créations et représentations de spectacles ou concerts

Comment cela sera-t-il appliqué ?

• **Faut-il remplir un formulaire chaque trimestre ?** Allez-vous devoir fournir la liste de vos revenus pour chaque contrat ?

Version mise à jour : 01/05/2024

Le calcul des jours non-indemnisables sera **effectué de manière automatique** par l'administration, sur base des déclarations remplies par les employeurs auprès de l'ONSS. Vous n'avez pas de déclaration à effectuer.

Une seule **exception : les contrats de travail effectués à l'étranger** doivent faire l'objet d'une déclaration de votre part. Vous devrez introduire un formulaire C188.2 auprès de votre organisme de paiement (syndicat, CAPAC) durant le trimestre qui suit l'activité.

- **Comment bénéficier de l'exception pour le cinéma mentionnée plus haut ?**

Si un de vos **employeurs relève de la Commission Paritaire 303.01**, les revenus qu'il vous verse seront en principe automatiquement déduits pour le calcul des jours non-indemnisables. Vous ne perdrez pas de jours de chômage supplémentaires pour ces contrats.

(En cas de doute, la CP de l'employeur est indiquée sur le C4)

Si **l'employeur ne relève pas de la CP 303.01** mais que votre rémunération a bien été fixée sur base de la convention collective de cette commission paritaire, vous pouvez demander à bénéficier également d'une exception, en complétant le formulaire C188.2 (le même que pour les contrats à l'étranger) et en joignant les documents nécessaires.

. A quel moment les allocations vous seront-elles déduites ?

ATTENTION : prévoyez que ces jours non-indemnisables vous seront appliqués **très longtemps après** les contrats effectués !

En raison de l'automatisation de la procédure, l'ONEM ne pourra pas avoir accès immédiatement à vos revenus. Il prévoit que les jours **ne pourront pas être calculés avant Trimestre+3** ! C'est à dire :

- pour les revenus de janvier à mars, pas de calcul avant octobre
- pour les revenus d'avril à juin, pas de calcul avant janvier de l'année suivante
- etc...

Une fois le calcul effectué, il peut donner lieu à une période non-indemnisable :

Si l'ONEM notifie le calcul effectué à votre bureau de paiement le 5 novembre ou le 17 novembre par exemple, la période non indemnisable démarre le 1er novembre.

Si l'ONEM le notifie dans les 3 derniers jours ouvrables du mois de novembre, alors la période non indemnisable débute le 1er décembre.

(Un courrier vous sera envoyé pour vous en informer)

Version mise à jour : 01/05/2024

Bon à savoir :

Il s'agit d'une **période calendrier fixe** pendant laquelle vous ne pouvez pas bénéficier d'allocations.

Exemple :

Le calcul détermine, sur base de vos rémunérations du premier trimestre, une période de 12 jours non indemnissables.

Ce calcul est notifié le 9 octobre, et prend donc effet au 1er octobre.

Vous n'avez alors **pas droit aux allocations du 1er au 14 octobre** (12 jours du lundi au samedi).

Si vous travaillez entre le 1er et le 14 octobre, cela **ne reporte pas** la période non indemnissable ! Vous ne perdez donc pas de jours supplémentaires.

Idem si vous avez des jours de **vacances couvert par un pécule** de vacances durant cette période.

Encore des questions ?

Le site **Dockers.io**, géré par une ASBL, vous aide à calculer vos jours non-indemnissables, en encodant vos contrats.

Nous organiserons prochainement une nouvelle séance d'info sur l'ensemble de la réforme du statut (accès, renouvellement, jours non-indemnissables,...), restez à l'affût de nos newsletters.

version mise à jour : 01/05/2024

Courrier des syndicats et des fédérations

Thibaut Delmotte



En début d'année, l'Union des Artistes a initié de nouvelles réunions avec les syndicats et différentes fédérations professionnelles, afin de rassembler un maximum d'acteurs du secteur sur différentes thématiques.

Le premier sujet qui nous a réunis était les difficultés persistantes liées à la réforme du Statut de Travailleur des Arts. En effet, le nouveau statut a ses avantages et ses défauts, mais il a aussi de nombreux « bugs » ou impensés, que nous avons tenus à lister, afin de demander aux ministres compétents d'étudier la question au plus vite, et de résoudre les problèmes soulevés.

Vous trouverez ci-dessous le courrier envoyé aux cabinets du Ministre du Travail et du Ministre des Affaires Sociales, ainsi que la liste des syndicats et fédérations professionnelles qui ont accepté de le signer.

Messieurs les Ministres,

Nous sommes un certain nombre parmi les représentants syndicaux et parmi les fédérations professionnelles, à nous inquiéter au sujet du fonctionnement de la Commission du travail des Arts et vis-à-vis de certains points du volet chômage. Vous trouverez ci-dessous les points qui nous préoccupent ainsi que des solutions pragmatiques que nous vous proposons.

Conséquences de la mise en place et du démarrage chaotique de la Commission du travail des arts.

Nous constatons un démarrage lent et laborieux du traitement des dossiers de demande d'attestation. La Commission était censée être opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2024. Cette situation est préjudiciable aux travailleur.euse.s des arts, de même qu'aux expert.e.s de la commission qui ont dû s'organiser dans un cadre inadapté.

Il aurait été plus raisonnable de prolonger la période transitoire de la réforme jusqu'au début de l'examen des demandes d'attestations par la Commission. La situation actuelle crée de fait une période de plusieurs mois pendant laquelle il leur est impossible de faire valoir leurs droits sociaux. Une prolongation de la période transitoire aurait également permis de laisser le temps nécessaire à la Commission de définir plus clairement le cadastre (périmètre et règles d'obtention de l'ATA) , de mettre en place des instruments d'analyse des dossiers en conformité avec la nouvelle réglementation et d'élaborer en conséquence un règlement d'ordre intérieur.

Par ailleurs, la plateforme numérique ne permet pas aux demandeurs d'introduire une demande dans le respect de la législation. Il leur est impossible d'introduire les revenus liés à leurs activités sur une période de 5 années précédant la date précise d'introduction de leur demande d'attestation. Nous avons signalé cette problématique au secrétariat de la Commission qui évoquait les difficultés techniques d'une modification du programme informatique. L'interface doit s'adapter à la législation et non le contraire. Cette adaptation doit se faire de manière urgente.

Il nous paraît dès lors opportun de considérer que la date de validité de l'attestation du travail des arts corresponde à la date de l'introduction de la demande d'attestation. Pour ce faire, il faudrait rapidement modifier le début de l'article 15 § 1 de l'arrêté royal du 13 mars 2023 relatif au fonctionnement de la Commission du travail des arts par : « L'attestation prend cours à la date de son octroi par la Commission avec effet rétroactif à la date d'introduction de la demande », rendant ainsi obligatoire la pratique déjà retenue, et appliquée, par la Commission, après décision prise dans sa composition plénière. Ce mécanisme donnera la possibilité de demander à l'ONEM rétroactivement le bénéfice du chapitre 12 de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 moyennant le respect des autres conditions de jours minimums de travail salarié sur les deux années précédentes.

Enfin, nous vous demandons de prévoir l'accès aux procès-verbaux de toutes les réunions plénières (exception faite des discussions sur des dossiers individuels, soumis à confidentialité) afin de pouvoir exercer nos missions le mieux possible dans la continuité des décisions prises antérieurement. Cela nous semble également légitime et nécessaire dans un souci de transparence administrative vis-à-vis des citoyens, conformément à l'article 32 de la constitution, qui prévoit que « chacun a le droit de consulter chaque document administratif et de s'en faire remettre copie » (sauf exceptions légales).

Octroi d'une attestation ordinaire sans avoir la possibilité de se voir attribuer une attestation « débutant »

Actuellement, l'article 17 de l'AR-Commission ne permet pas, lors d'une première demande, d'obtenir une attestation « débutant » lorsque l'on réunit les conditions d'obtention de l'attestation ordinaire. Cette situation nous semble dépourvue de bon sens. Il faut dès lors modifier cet article par : « 17 §1 Une attestation du travail des arts « débutant » peut être délivrée une seule fois à un travailleur des arts qui débute son activité ; et qui ne remplit pas les conditions d'une attestation du travail « plus ».

La question des personnes détentrices d'un visa en cours de validité au 31 décembre 2023 qui se sont vues automatiquement délivré une attestation « ordinaire » alors qu'elles étaient dans les conditions pour obtenir une attestation « débutant ».

Dans le même esprit, il convient de considérer la demande de personnes détentrices d'un visa au 31 décembre 2023 et répondant aux conditions de l'ATA débutant (mais pas de la plus) comme une première demande d'attestation. Pour ce faire, il faudrait légèrement modifier la fin de l'article 38 de l'AR-Commission : « [...] Une attestation du travail des arts « débutant » peut être délivrée aux personnes qui se sont vues octroyer automatiquement une attestation ordinaire du fait d'avoir été détentrices d'un visa artiste au 31 décembre 2023 lors de leur première demande d'attestation. »

Difficulté d'accès pour les personnes en situation d'illectronisme

Le « baromètre de la société de l'information », réalisé en 2020 par le SPF Economie, constate que 39% des belges ne possèdent pas les compétences numériques de base ! L'introduction des dossiers de demande d'attestation ne pouvant être effectuées que via la plateforme en ligne, cela pose problème pour les personnes en situation d'illectronisme ou de fracture numérique.

Le SPF sécurité sociale nous a indiqué qu'un bureau physique est en cours d'aménagement. Toutefois celui-ci n'est toujours pas accessible. Pouvez-vous nous indiquer dans quel délai il sera opérationnel ? Pouvez-vous dès à présent prévoir des rendez-vous dans un autre endroit en attendant la fin de l'aménagement ?

Les effets pervers de la réforme pour les chômeurs ordinaires exerçant une profession artistique.

L'effet pervers de la réforme pour les chômeurs exerçant des activités artistiques vient du fait que l'AR chômage a rassemblé toutes les dérogations concernant le travail artistique dans le Chapitre XII, tout en les supprimant pour les chômeurs ordinaires. Ceux-ci se retrouvent à l'heure actuelle dans la situation juridique d'avant les années 2000. Pour eux, la seule activité artistique encore possible qui n'est pas considérée comme du travail et donc cumulable avec une allocation de chômage ou d'insertion est le loisir. La réforme vise à l'amélioration de la protection sociale des travailleurs des arts, c'est pourquoi nous vous demandons afin de palier ce problème, le rétablissement de l'article 45 de l'Arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage tel qu'il était rédigé avant l'actuelle réforme.

ONEM : travail à temps partiel complété par l'allocation de garantie de revenu

L'ONEM, dans son RIODOC, calcule l'allocation de garantie de revenu (complément de chômage) aux travailleurs à temps partiel involontaire sur base de la réglementation de l'allocation ordinaire, même si ceux-ci bénéficiaient de l'application du chapitre 12 de l'Arrêté Royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage lorsqu'ils étaient chômeurs complets indemnisés. Cette mesure ne nous semble pas être guidée par le bon sens commun. Nous demandons donc l'application du chapitre 12 dans le calcul de l'AGR pour les travailleurs des arts lorsqu'ils sont engagés à temps partiel.

Onem : Fonction d'administrateur au sein d'Asbl

Par rapport à une Asbl constituée pour plusieurs artistes, l'ONEM ne peut pas refuser le caractère bénévole de l'activité d'un administrateur travailleur des arts, en vertu de l'art 188 alinéa 1 du Chapitre II. Dès lors, s'il demande une autorisation préalable en application de l'article 45 bis, l'autorisation ne peut pas lui être refusée, encore que cette démarche soit superflue. Nous souhaitons que l'Onem applique l'Arrêté Royal Chômage et modifie son Riodoc en fonction. Les Asbl, rappelons le, sont souvent des structures indispensables à l'octroi de subsides pour des activités artistiques, que ce soit en Flandre ou en FWB. D'ailleurs, le tribunal du travail a de façon constante signalé à l'Onem que l'article 45 bis n'est qu'une application de l'Article 45 et que si les conditions du volontariat sont réunies, l'autorisation préalable prévue à l'art 45 bis n'est pas requise. A fortiori, elle n'est donc jamais requise pour les travailleurs des arts bénéficiant du Chapitre XII.

L'ONEM fait des difficultés dans son Riodoc concernant les fonctions d'administrateur bénévole dans le cadre de la carrière d'un ou de plusieurs artistes. Les arguments évoqués pour la carrière d'un seul artiste sont différents de celui utilisé pour la carrière de plusieurs artistes. Pour la carrière d'un seul artiste, les arguments développés par l'ONEM sont plutôt basés sur la nouvelle réforme du droit des sociétés et ne sont pas tout à fait dénués de fondement. En effet, le rôle d'une association ne peut pas être détourné pour ne servir que les intérêts d'un seul travailleur des arts, mais doit suivre un but collectif. Ce qui est important, c'est non pas que l'Asbl puisse avoir un intérêt principal pour un travailleur des arts, mais que l'association puisse également dans certains cas présenter de l'intérêt pour d'autres travailleurs des arts auxquels elle s'adresse.

En revanche, en ce qui concerne les Asbl qui gèrent la carrière de plusieurs artistes, le fait de refuser qu'un travailleur des arts puisse y exercer un mandat d'administrateur bénévole au motif que l'activité n'a pas les caractéristiques d'une activité qui dans la vie associative est exercée par des volontaires (art 13 de la loi du 03 07 2005 sur le volontariat) est sans fondement, puisque le nouveau droit des sociétés ne limite pas l'objet social d'une Asbl à la seule activité de bienfaisance. Dans le circuit économique, il existe de nombreux exemples d'Asbl dont le but n'est pas de rémunérer leurs membres mais, d'accéder à des marchés dont les membres à titre individuel ne peuvent pas bénéficier. Singulièrement, le fait de l'interdire dans le domaine des arts, celui de la musique par exemple, créerait en outre une discrimination entre les groupes de musique composés de musiciens indépendants et ceux composés uniquement d'allocataires des arts. Les premiers, peuvent constituer une Asbl et en être les administrateurs sans difficulté afin de faciliter leurs relations sur le plan commercial et administratif avec les donneurs d'ordre finaux. (Un seul contrat pour le groupe)

Les allocataires des arts qui ne pourraient pas exercer de fonction d'administrateur et auront dès lors des difficultés à constituer une Asbl seraient alors désavantagés, s'il fallait suivre la position de l'Onem, car contraints à facturer (sous article 1 bis par exemple) chacun de façon séparée. **Cette situation créerait évidemment un déséquilibre de la concurrence inacceptable.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez aux différents points relevés dans ce courrier et, **dans l'attente d'une réponse de votre part**, de bien vouloir **procéder aux aménagements nécessaires** au règlement des problèmes actuellement induits par la réforme.

Les syndicats

CGSLB

IRW-CGSP-Culture - Maximilien Herry

CSC Culture

Les fédérations professionnelles

ABDIL - Auteurices de la bande dessinée et de l'illustration

Aires Libres - Fédération des arts de la rue, des arts du cirque et des arts forains

ARRF - Association des réalisateurs et réalisatrices francophones

Artists United

CCTA - Chambre des compagnies de théâtre pour adultes

CTEJ - Chambre des théâtres pour l'enfance et la jeunesse

FACIR - Fédération des auteur.rices compositeur.rices interprètes réunis

FEAS - Fédération des employeurs des arts de la scène

FTA - Fédération du théâtre-action

laFAP - Fédération des arts plastiques

Les Lundis d'Hortense - Association de musicien.ne.s professionnel.le.s dans le secteur du jazz belge

RAC - Fédération professionnelle du secteur chorégraphique

UAS - Union des Artistes du Spectacle